

GALATES

La Liberté ou l'Esclavage ! : La Base du Salut

Galates 5 : 1 – 5

Introduction

Paul a montré que l'enseignement des judaïsants ne correspond pas à l'expérience des Galates dans les deux premiers chapitres de cette lettre. Puis, il a montré que cet enseignement ne correspond pas aux textes de l'Ancien Testament. Maintenant il va montrer que cet enseignement n'est même pas celui qui produit les meilleurs résultats dans la vie quotidienne au niveau du comportement. De nombreux Juifs et judaïsants l'accusaient de prêcher l'antinomisme, c'est-à-dire l'abolition de toute règle de vie. Mais Paul argumente que la meilleure manière de respecter la loi de Dieu est de vivre dans la liberté de l'évangile avec le Saint Esprit pour guide.

1. La Liberté – v. 1

Dans une exhortation qui ressemble au début du chapitre 3, Paul encourage les Galates de rester ferme dans leur liberté si cher payée et de ne pas choisir de faire marche arrière en se subjuguant de nouveau. Par la nouvelle naissance, Christ affranchit le chrétien qui jusqu'alors se trouvait esclave des principes élémentaires de ce monde (Gal. 4 : 9 ; Jn 8 : 31 - 36). C'est de là que vient son statut de fils héritier né de la femme libre (Gal. 4 : 31). Nous sommes cohéritiers des promesses de Dieu avec Christ (Gal. 3 : 16), grâce à Christ qui nous libère du péché et aussi de la loi (Luc 4 : 19 ; 2 Cor. 3 : 12 & 17 ; Jac. 1 : 25 ; Gal. 5 : 13). Il faut donc garder cette liberté d'être sauvé par Christ alors que la tendance de notre nature humaine est de chercher à ajouter à la grâce.

2. L'Esclavage – vv. 2 - 4

Les versets 2 – 4 présentent un argument dans des termes très forts. Paul cible son attaque sur la circoncision. Il a déjà présenté le fait que les judaïsants ne s'intéressent qu'à cette partie de la loi (Gal. 2 : 3 ; cf. aussi 6 : 12 & 13). Mais ici il rappelle que si on souhaite se justifier par la loi (*ou chercher à améliorer ou sauvegarder sa justification par cette méthode*), on n'a pas le droit de choisir simplement certains aspects de la loi en laissant tomber les autres – la loi forme un tout ! (*Ce même principe reste d'actualité pour certains chrétiens qui, tout en laissant tomber la circoncision, cherchent à appliquer certains aspects de la loi qui leur semblent souhaitable en disant qu'il faut qu'un chrétien agisse de la sorte pour être un « vrai » chrétien puisque cela se trouve dans la parole de Dieu.*)

C'est à cause de ce principe que Paul puisse dire que si les Galates se font circoncire ils seront déchus de la grâce et que Christ ne serait plus source de salut pour eux. Paul n'avait rien contre la circoncision en soi (cf. v.6 ; 1 Cor. 7 : 18 & 19 ; Actes 16 : 3 ; Phil. 3 : 5). Le problème est au niveau des mobiles de Galates (vv.3 & 4). Dans le contexte de l'enseignement judaïsant, si des Galates se faisait circoncire ce serait pour être sûrs d'être sauvés et dans ce cas, ils ne compteraient plus sur Jésus pour leur justification mais sur leurs œuvres – l'acte de la circoncision – ils seront donc déchus de la grâce (*pour certains, la même chose peut être vrai en ce qui concerne le baptême ou la Sainte Cène ou le fait d'être membre d'une certaine église, ou de ne pas faire certaines choses, ou...*). La Bible semble suggérer en effet qu'on ne puisse pas perdre son salut par le péché (Rom. 5 : 20 & 21 ; 1 Jn 1 : 8 & 9) mais qu'on puisse décider de placer sa confiance ailleurs qu'en Christ ou de faire marche arrière et ainsi abandonner ou renier son salut (2 Pi. 2 : 20 & 21 ; Hébr. 6 : 4 – 6 ; 10 : 26 ; Luc 9 : 62). (*Néanmoins elle nous met aussi en garde contre le fait de profiter de la grâce pour continuer à vivre dans le péché, car pour pécher ainsi il nous faut étouffer la voix du Saint Esprit – qui est pourtant le communiquant de notre relation avec Dieu pendant cette vie. Il y a un risque en refusant la communion avec le Saint Esprit ainsi que nous arrivions au stade où cela ne nous fait plus grand' chose d'abandonner le Seigneur totalement. Ainsi, nous n'avons pas perdu notre salut directement parce que nous avons péché mais notre péché nous a tout de même fini par coûter notre salut.*)

3. La Base du Salut – v. 5

Paul rappelle dans le verset 5, qu'en ce qui le concerne, son espoir est placé fermement dans la promesse de recevoir la justice de Jésus par la foi, et rien d'autre. Il est intéressant de regarder sa manière de s'exprimer. Bien qu'en tant que chrétiens, nous ayons l'assurance du salut confirmé par le Saint Esprit (Gal. 4 : 6 ; Rom. 8 : 15 & 16), nous sommes tout de même sauvés dans l'espérance (Rom. 5 : 2 – 5 ; 8 : 18 & 19, 24 & 25 ; Hébr. 6 : 17 – 19). Nous croyons (sur la base de ce que Dieu a révélé), que Dieu nous prononcera juste au jour du jugement (Apoc. 20 : 11 – 15 ; 1 Pi. 1 : 5 & 13). Nous sommes justifiés (et nous en bénéficions) dès que nous plaçons notre foi en Dieu et dans le sacrifice de Jésus, mais la pleine réalité de cette justice sera claire lors du jugement dernier.

Conclusion

Quand on est sauvé par grâce, on ne doit pas tomber dans le piège d'y ajouter d'autres conditions.